



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 02 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 9 décembre 2021

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
31 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 03/2021-2026 relatif à la fixation du plafond l'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026 ;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- de fixer le plafond d'endettement et de risque pour cautionnements à CHF 15'000'000.00 pour la législature 2021-2026.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à **main levée à l'unanimité**.

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2021.

Au nom du Conseil général

Le Président
Yvan Burnier



La Secrétaire
Valérie Teissl